

ANNEXES

<u>ANNEXE 1</u>	-La Décision de désignation du C.E N° E 22000064/59 en date du 20 mai 2022 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LILLE.
<u>ANNEXE 2</u>	-L'Arrêté portant organisation de l'Enquête Publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Longvilliers de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois N° 2022-16 en date du 03 juin 2022.
<u>ANNEXE 3</u>	-Les Photocopies des insertions dans la presse de l'Avis d'Enquête Publique « Voix du Nord » « Le Réveil de Montreuil » en date du Mercredi 08 juin 2022 et du Mercredi 29 juin 2022.
<u>ANNEXE 4</u>	-1 Certificat d'affichage de l'Avis d'Enquête Publique de la Mairie de Longvilliers. -Photocopies des Clichés photographiques des lieux d'affichage de l'Avis d'Enquête publique. -Photocopie de la page de garde du Bulletin municipal de Longvilliers mois de Juillet 2022 avec insertion article sur l'E.P.
<u>ANNEXE 5</u>	-P. V de synthèse des Observations du Public en date du 02/08/2022 et Mémoire en Réponse.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

20/05/2022

N° E22000064 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 1

Vu, enregistrée le 13/05/2022, la lettre par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme.

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM).

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Longvilliers.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

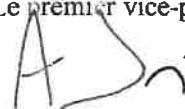
ARTICLE 1 : Monsieur Claude MONTRAISIN, retraité de la Gendarmerie Nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Président de la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM) et à Monsieur Claude MONTRAISIN.

Fait à Lille, le 20/05/2022

Pour le Président,
Le premier vice-président,



Antoine JARRIGE

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
L'adjoint administratif délégué,





Numéro de l'acte	2022-16
Nature de l'acte	ARRETE
Matière de l'acte	2.1 Documents d'urbanisme

Objet : Arrêté portant organisation de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Longvilliers

Le Président de la communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants et R.153-20 et suivants ;
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;
- Vu le SCOT approuvé par délibération du syndicat mixte du Montreuillois en date du 30 janvier 2014 ;
- Vu l'arrêté Préfectoral du 31 août 2016 portant création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'agglomération des deux baies en montreuillois (CA2BM) issue de la fusion des communautés de communes du Montreuillois, Opale Sud et Mer et Terres d'Opale ;
- Vu l'arrêté Préfectoral complémentaire à l'arrêté portant création de la CA2BM en date du 30 novembre 2016 précisant que la communauté est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire (Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale) ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 décembre 2007 approuvant le Plan Local d'Urbanisme communal ;
- Vu l'avis favorable de la commission n°2 du 07 janvier 2021 ;
- Vu l'arrêté du Président n° 2021-36 en date du 25 février 2021 décidant de l'engagement de la procédure de modification de droit commun ;
- Vu les pièces du dossier de modification de PLU, soumises à la mise à disposition, notifiées aux personnes publiques associées ainsi qu'à la commune concernée ;
- Vu la saisine de l'autorité environnementale en date du 03 mars 2022 sur le projet de modification du PLU communal ;
- Vu la décision E22000064/59 en date 20 mai 2022 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lille désignant Monsieur Claude MONTRASIN, retraité de la Gendarmerie Nationale, en qualité de commissaire enquêteur ;
- Considérant la nécessité de procéder à la modification du plan local d'urbanisme afin notamment d'adapter le règlement de l'OAP et des dispositions du règlement écrit ;
- Considérant que l'avis de la commune est favorable sans réserve, que la chambre d'agriculture a émis un avis réservé en date du 04 avril 2022 et que les autres retours formulés par les personnes publiques associées sont réputés favorables ;
- Considérant l'avis de non soumission à évaluation environnementale rendu en date du 03 mai 2022 ;

ARRETE

Article 1 – Objet de l'enquête : Il sera procédé à une enquête publique ayant pour objet la modification du PLU de la commune de Longvilliers du lundi 27 juin 2022 au vendredi 29 juillet 2022 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Article 2 – Publicité de l'arrêté de mise à enquête publique : Un avis d'enquête, portant l'ensemble des indications ci-dessus à la connaissance du public, sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Pas-de-Calais.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés. Il sera affiché à la mairie de Longvilliers, sur le terrain objet de la modification rue de Tateville et au siège de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois. Les affiches seront visibles et lisibles des voies publiques, et seront conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté ministériel en date du 9 septembre 2021.

L'avis d'enquête sera par ailleurs mis en ligne sur le site internet de la CA2BM (rubrique mise à disposition du public : <https://www.ca2bm.fr/la-ca2bm/les-documents-publics/les-avis-de-mise-a-disposition-du-public> ; rubrique urbanisme : <https://www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures-en-cours>).

Article 3 – Nom et qualités du commissaire enquêteur : Monsieur Claude MONTRAISSIN, retraité de la Gendarmerie Nationale, a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être désigné.

Article 4 – Identité de la personne responsable du projet : Des informations pourront être demandées au siège de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois situé à l'adresse suivante : A l'attention de Bruno COUSEIN, 11-13 Place Gambetta – 62170 Montreuil-sur-Mer ou par téléphone au 03.21.06.66.66.

Article 5 – Evaluation environnementale, étude d'impact ou dossier d'information environnementale : Le dossier a été soumis au cas par cas auprès de l'autorité environnementale.

Article 6 – Avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement : Les éléments sont joints au dossier soumis à enquête publique (avis de non soumission à évaluation environnementale).

Article 7 – Consultation du dossier d'enquête publique et observations : Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet au siège de l'enquête, désigné en mairie de Longvilliers, aux jours et heures habituels d'ouverture au public du lundi 27 juin 2022 au vendredi 29 juillet 2022 (clôture de l'enquête).

Le public pourra également consulter les dossiers sur le site internet de la CA2BM (<https://www.ca2bm.fr>).

Un poste informatique sera mis à disposition des personnes qui souhaitent consulter les dossiers en mairie de Longvilliers, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information relative au dossier d'enquête peut être demandée au siège de l'enquête, soit à la mairie de Longvilliers, 28 rue de Tateville, 62630

Longvilliers (tel : 03.21.90.71.79) ou à la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois – 11-13 Place Gambetta – 62170 Montreuil-sur-Mer (tel : 03.21.06.66.66).

Toute personne pourra, sur sa demande adressée à la mairie de Longvilliers et au siège de l'EPCI et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication du présent arrêté.

Le public pourra également adresser ses observations, propositions et contre-propositions écrites par correspondance au commissaire enquêteur, au siège de la CA2BM – Monsieur le commissaire enquêteur – 11-13 Place Gambetta -62170 Montreuil-sur-Mer ou à l'adresse mail suivante : commissaireenqueteur2@ca2bm.fr du lundi 27 juin 2022 au vendredi 29 juillet 2022 inclus.

Les observations pourront également être adressées par courriel via l'onglet du site de la CA2BM, dans la rubrique mise à disposition du public : www.ca2bm.fr/la-ca2bm/les-documents-publics/les-avis-de-mise-a-disposition-du-public. Un lien sera mis en place dans la rubrique urbanisme : <https://www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures-en-cours>.

Les observations et propositions formulées sur le site internet de la CA2BM seront consultables sur le site internet de la CA2BM (www.ca2bm.fr – rubrique urbanisme ou mise à disposition) et annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête (annexé au registre et mis en ligne après modération du commissaire enquêteur).

L'anonymat n'est pas possible dans ce mode de consignation des observations.

Article 8 – Permanences du commissaire enquêteur : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Longvilliers pour recevoir ses observations écrites ou orales, les jours suivants :

- **Lundi 27 juin 2022 de 09h00 à 12h00**
- **Mercredi 06 juillet 2022 de 09h00 à 12h00**
- **Mardi 19 juillet de 15h00 à 18h00**
- **Vendredi 29 juillet 2022 de 14h00 à 17h00**

Article 9 – Suites de l'enquête publique : A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans tous les lieux de consultation du dossier au public cités ci-dessus ainsi que sur le site internet de la CA2BM.

Le projet de modification de PLU, éventuellement modifié pour prendre en compte les observations du public, les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil communautaire de la CA2BM.

Article 10 – Délais et voies de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président de la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039- 59014 Lille Cedex) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté ou à compter de la réponse de la communauté si un recours administratif a été préalablement déposé.

Article 11 – Exécution du présent arrêté : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le commissaire enquêteur,

- Monsieur le maire de Longvilliers,
- Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-Mer,
- Et sera publié au recueil des actes administratifs de la communauté d'agglomération.

Fait à Montreuil-sur-Mer,
Le 03/06/2022

Le Président,

Bruno COUSEIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20220603-ARRETE2022-16-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

ANNONCES LÉGALES

Arrêté du 19/11/2021
Tarif 2022 : 0,226€ HT/caractère

Le Réveil Les Échos Montreuil

Tarifs forfaitaires HT
pour les constitutions des sociétés

- SA : 387 euros
- SAS : 193 euros
- SASU : 138 euros
- SNC : 214 euros
- SARL : 144 euros
- SARLU - EURL : 121 euros
- Société civile (excepté SCI) : 216 euros
- SCI : 185 euros

Constitution de GAEC :

- tarification au caractère
- Autres tarifs forfaitaires (sociétés commerciales)
- dissolution : 149€ HT
- clôture de liquidation : 108€ HT
- Procédures collectives
- jugement d'ouverture : 64€ HT
- jugement de clôture : 35€ HT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de Longvilliers

Objet de l'enquête

Par arrêté n°2022-16 en date du 03 juin 2022, de Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois, il sera procédé à une enquête publique ayant pour objet la modification du PLU de la commune de Longvilliers du lundi 27 juin 2022 au vendredi 29 juillet 2022 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Nom et qualités du commissaire enquêteur

Monsieur Claude MONTRASIN, retraité de la Gendarmerie Nationale, a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être désigné.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé et tenu à la disposition du public à la mairie de Longvilliers, aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

Le public pourra également consulter les dossiers sur le site internet de la CA2BM (<https://www.ca2bm.fr>).

Un poste informatique sera mis à disposition des personnes qui souhaitent consulter les dossiers en mairie de Longvilliers, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information relative au dossier d'enquête peut être demandée au siège de l'enquête, soit à la mairie de Longvilliers, 28 rue de Taveville - 62630 Longvilliers (tel : 03.21.90.71.79) ou à la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois - 11-13 Place Gambetta - 62170 Montreuil-sur-Mer (tel : 03.21.06.66.66).

Toute personne pourra, sur sa demande adressée à la mairie de Longvilliers et au siège de l'EPCI et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté portant organisation de celle-ci.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 27 juin 2022 au vendredi 29 juillet 2022 inclus soit pendant 33 jours consécutifs :

- sur le registre ouvert à cet effet et tenu à la disposition du public à la mairie de Longvilliers aux heures et jours habituels d'ouverture au public ;

- par courriel via l'onglet du site de la CA2BM, dans la rubrique mise à disposition du public : www.ca2bm.fr/la-ca2bm/les-documents-publics/les-avis-de-mise-a-disposition-du-public.

Un lien sera mis en place dans la rubrique urbanisme : <https://www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures-en-cours>.

- par correspondance au commissaire enquêteur, au siège de la CA2BM - Monsieur le commissaire enquêteur - 11-13 Place Gambetta - 62170 Montreuil-sur-Mer ou à l'adresse mail suivante : commissaireenqueteur2@ca2bm.fr ;

- en rencontrant le commissaire enquêteur, à l'occasion des permanences qui se dérouleront en mairie de Longvilliers les jours et heures suivants :

- Lundi 27 juin 2022 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 06 juillet 2022 de 09h00 à 12h00
- Mardi 19 juillet 2022 de 15h00 à 18h00
- Vendredi 29 juillet 2022 de 14h00 à 17h00

Modalités selon lesquelles le public pourra consulter les observations et propositions déposées par le public

Les observations et propositions formulées sur le site internet de la CA2BM seront consultables sur le site internet de la CA2BM (www.ca2bm.fr - rubrique urbanisme ou mise à disposition) et annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête (annexé au registre et mis en ligne après modération du commissaire enquêteur). L'anonymat n'est pas possible dans ce mode de consignment des observations.

Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables ou réservées ou défavorables au projet.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans tous les lieux de consultation du dossier au public cités ci-dessus ainsi que sur le site internet de la CA2BM.

Le projet de modification de PLU, éventuellement modifié pour prendre en compte les observations du public, les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil communautaire de la CA2BM.

CONSTITUTION

Par ASSP en date du 23/05/2022, il a été constitué une SAS dénommée: CAMPAGNE & CHOCOLAT. Sigle : C&C. Siège social : 11 allée menuge 62630 LONGVILLIERS. Capital : 8000 €. Objet social : Fabrication et commercialisation de Chocolats. Présidente : Mme GIMENEZ Laurence demeurant 5 ave des Pyrénées 77270 VILLEPARISIS élue. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOULOGNE-SUR-MER.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Marie-Hélène WAQUET, Notaire associé à SAINT-OMER (62500), 16 à 20, Rue des Epéers, CRPCEN : 62088, le 30 mai 2022, Monsieur Joël Gilbert BUTIN, retraité, et Madame Jeanine HOUCARD, retraitée, demeurant ensemble à ARQUES (62510) 4 rue Loucheur prolongée, mariés à la mairie de ARQUES (62510) le 19 juillet 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont adopté le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant ne prenant effet qu'au décès de l'un d'eux. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter du présent avis et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier en l'Etude de Maître Waquet, notaire à Saint-Omer, où domicile a été élu à cet effet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime au tribunal de grande instance compétent. Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil : Me WAQUET

LIQUIDATION

SARL HURTREL DIDIER en liquidation au capital de 25916,32 euros - 16 route de Rupembert 62126 Wimille, RCS 408 424 141 Boulogne sur Mer. Lors de l'AGE du 31/12/2018, les associés de la SARL HURTREL ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation qui a été faite suite à la dissolution décidée le 01/06/2018. Ils ont constaté la clôture de la liquidation et ont déchargé Mr HURTREL Didier de son mandat de liquidateur. En outre, ils ont donné quitus de sa gestion. Tous les comptes relatifs à cette liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Boulogne-sur-Mer.

Pour avis et mention, Le liquidateur

ANNONCES

AGRICULTURE

MATERIEL

■ Vds épandeur à fumier 5 T Benne 5 T Remorque 5 T Pulvérisateur Berthond Mack 12 Butoir fraise Baselier 75 Planteuse PDT 4R. Tél. 06 37 99 97 67.

PRODUIT AGRICOLE

■ POULES PONDEUSES, plein air de réforme. 2 euros pièce, 10 achetées + 1 gratuite. F.Ternynck à Herzele. Tel: 03 28 27 67 74 ou 06 51 19 52 26.

ANIMAUX

■ Vous partez en vacances! Confiez-nous votre animal de compagnie. Pension et promenades au Château gris. Centre professionnel depuis plus de 20 ans 62830 Tingry. Tel: 03 21 32 75 29.

Le journal de Montreuil Les Échos du Touquet de Berck Le Réveil

Habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour tout le département du Pas-de-Calais

Paraissent le mercredi - Dépôt légal à parution

Actionnaire principal : Groupe Rossel - La Voix SA

Le Journal de Montreuil créé en 1831

CPPAP 1225 C 89216

Le Réveil de Berck créé en 1880

CPPAP 1225 C 89217

Les Echos du Touquet créé en 1957

CPPAP 0922 C 79931

Édités par la Société Nouvelle Nord Littoral S.A. au capital de 193.936 euros



Président
Marien Bonieux

Directeur général et directeur
de la publication
Eric Lepers

Rédacteur en chef
Frédéric Petronio

Chef de rédaction
Mathieu Vergoin

Chef de rédaction adjoint
Gauthier Byhet

Rédaction
redaction@lesechosdutouquet.fr
courrier@lereveildeberck.fr

Publicité
dparisi@lavenirdelartois.fr
03.21.01.66.00

Publicité extra-locale
PHR Nord - GIE F.N.H.
03.21.01.66.00 - 07.82.45.21.68
sbasset@presseflamande.fr

Annonces légales - Nécrologie
Sylvie Montuy - 06.13.98.48.90
sylvie.montuy@nordlittoral.fr
entrepreneurs.legales.info

Petites annonces
11, rue Simoneau
62202 Boulogne-sur-Mer Cedex
Tél. 03.21.87.88.87

Abonnement - Service clients
03.66.89.04.14
Groupe Nord Littoral
CS 10549 - 59023 Lille Cedex
serviceclientshebd@nordlittoral.fr

Imprimerie
Presse Flamande, 5, rue du Milieu
B.P. 139 - Hazebrouck cedex - 59523

Pour l'impression de ses journaux le groupe Rossel! La Voix opte pour des matériaux respectueux de l'environnement et une gestion durable de ses déchets. Il est engagé avec CITEO pour le recyclage du papier.

Provenance du papier : France.

Taux moyen de fibres recyclées autour de 80%. La fabrication de ce journal a généré l'émission de 81g de CO2 par exemplaire. Tous les papiers utilisés sont certifiés PEFC (fibres issues de forêts gérées durablement). Ce journal peut être recyclé : pensez au tri.



LE TRI + FACILE

PEFC PEFC07-32-375

AUTOMOBILE

AUTOMOBILE

■ Particulier VENDS CLIO 2020, 1700 km certifié. Toutes options. Gris métallisé. Prix : 13 000 euros.

Tel : 06 07 29 76 42.

■ VDS 208 E HDI, mars 2013, 5 ch. Turbo. 163 000 km. 7200 euros à débattre. Noir. A débattre. Tel : 06 24 38 21 67.

■ Vds Audi A6 dans l'état, année 2003 : 1 200€. Tél. 06 38 50 16 10.

BONNES AFFAIRES

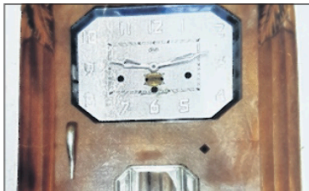
ACHATS DIVERS



■ Achète anciens objets militaires guerre 14-18/39-45 Indochine et Algérie. M. Guche 06 52 68 81 82.



■ Antiquité Brocante Guche à Metereen achète meubles et objets anciens. Débaras maison. Tél. 06 52 68 81 82.



■ Achète carillons des années 50/60 de marque ODO, Westminster, même hors d'usage, à partir de 400€, paie comptant. Je me déplace. M. Marteau 06 68 86 07 36.



■ Achète violons, violoncelles, contrebasses même sans cordes ou mauvais état, saxophones SELMER tous modèles (1 000€ et +) même incomplet ou à réparer. M. Fernand 06 61 09 30 47.



■ Achète ancien mobilier de jardin en éternit, jardinière, salon en ciment imitation tronc d'arbre, fontaine, vases et statues de jardin (marbre, fonte, terre cuite...) même cassées. M. Desbrières 07 84 66 07 26.



■ Rachète carillons toutes marques, même cassés, marque Westminster, Odo, jusqu'à 400€. Me déplace. Pers. sérieuse. M. Hervé. Tél. 06 60 61 78 60.



■ Recherche ancien saxophone SELMER, clarinette, ancien violon, violoncelle. Tél. 06 95 60 34 70.



■ Recherche mobiliers et objets de décoration achetés chez "Votre Maison" ou "Galerie St-Thérèse" à Lille dans les années 50 à 80. Tél. 06 95 60 34 70.



■ Recherche ancien carillon mural de marque ODO WESTMINSTER, même en mauvais état. Tél. 06 95 60 34 70.



■ Collectionneur rachète carillon Westminster ODO Vedette, toutes marques, même cassé. Personne sérieuse. Me déplace. M. Hervé au 06 60 61 78 60.

VENTES DIVERSES

■ Vds un cendrier 10 cm, et un vase 23,5 cm Cristal d'Arques. Tél. 06 13 10 52 08.

DIVERS



■ Achète bijoux anciens au plus haut cours. Montre bracelet, gousset même cassée, débris, or dentaire, monnaies même étrangères argent et or. M. Carré 06 05 01 81 20.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous consultez GRATUITEMENT les annonces légales de moins d'un an

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Légale express

VOTRE NOUVEAU SITE D'ANNONCES LÉGALES

entrepreneurs.legales.info

LES +

- + FACILE
- + RAPIDE
- + PRATIQUE

ATTESTATION DISPONIBLE DE SUITE
CONSEILLÈRE À VOTRE DISPOSITION



Isabelle au 06 20 68 28 92
et Sylvie au 06 13 98 48 90

Le Réveil Les Échos Montreuil Sémaine Indicateur



NÉCROLOGIE

LILLE - BERCK-SUR-MER (62)

Philippe ROBERT (†),
Nathalie ROBERT, *ses enfants*
Vincent ROBERT, Adrien ROBERT, Julien BACHELIER,
ses petits-enfants,
Suzanne (†) RODRIGUES,
Marc (†) et Simone RODRIGUES,
Michel (†) RODRIGUES, *ses frères et sœur*
Jean-Marc RODRIGUES, *son neveu*, Agnès, *sa petite-nièce*,
François RODRIGUES et son épouse, *son neveu*,
Dominique ROBERT, *sa belle-fille*,
Et toute la famille,
Ses amis, ses voisins,
Ses infirmières et gentils aides-soignants de l'EHPAD Edilys,



200177849401

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Andrée ROBERT
née RODRIGUES
veuve de Jacques ROBERT

survenu à Lille, le 24 juin 2022, à l'âge de 93 ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans la stricte intimité. L'urne contenant ses cendres repose auprès de celle de son époux, au cimetière de Berck-sur-Mer.

Pompes Funèbres Générales Lille Masséna
54, rue Masséna - 59000 LILLE - 03.20.03.03.16

SAULCHOY

*Que ce soit par un mot de réconfort,
un appel téléphonique, un mail, une visite, un
envoi de fleurs, ou votre présence, vous avez
voulu nous témoigner votre sympathie lors du
décès d'*

Alexandrine

Mathis,
Chantal et Hubert NOËL-BRIOIS,
David et Christèle,
Toute la famille,



200177793041

son fils adoré ;
ses parents ;
son frère et sa belle-sœur ;

vous remercient de tout cœur.

Pompes Funèbres SARL J-P DUVAL (successeur des PF MARTIN)
CAMPAGNE-LES-HESDIN - 03.21.81.44.58
AUCHY-LES-HESDIN - 03.21.04.80.92

BERCK

Mme LOUCHET Anne-Claude
Thomas, Sophie,
Martin,
Pauline et Guillaume
et toute la famille
Très touchés des nombreuses marques de sympathie et d'amitié
reçus lors du décès de

Bernard LOUCHET

remercient sincèrement toutes les personnes qui par leur visite, présence aux obsèques et envoi de fleurs, se sont associées à leur peine.

Le Journal de
Montreuil Les Échos du Touquet Le Réveil de Berck
Habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour tout le département du Pas-de-Calais
Paraissent le mercredi - Dépôt légal à parution
Actionnaire principal : Groupe Rossel - La Voix SA
Le Journal de Montreuil créé en 1831 - CPPAP 1225 C 89216
Le Réveil de Berck créé en 1880 - CPPAP 1225 C 89217
Les Echos du Touquet créé en 1957 - CPPAP 0922 C 79931 Éditées par la Société
Nouvelle Nord Littoral - S.A. au capital de 193.936 euros

Président
Marien Bonieux
Directeur général et directeur de la publication
Eric Lepers
Rédacteur en chef
Frédéric Petronio
Chef de rédaction
Mathieu Vergoin
Chef de rédaction adjoint
Gauthier Byhet
Rédaction
redaction@lesechosdutouquet.fr
courrier@lereveildeberck.fr

Publicité
dparisi@lavenirdelartois.fr
03.21.01.66.00
Publicité extra-locale
PHR Nord - GIE F.N.H.
03.21.01.66.00 - 06.32.37.01.64

Nécrologie
Sylvie Montuy - 06.13.98.48.90
sylvie.montuy@nordlittoral.fr



Arrêté du 19/11/2021
Tarif 2022 : 0,226€ HT/caractère

Le Réveil Les Échos Montreuil

Tarifs forfaitaires HT pour les constitutions des sociétés

- SA : 387 euros
- SAS : 193 euros
- SASU : 138 euros
- SNC : 214 euros
- SARL : 144 euros
- SARLU - EURL : 121 euros
- Société civile (excepté SCI) : 216 euros
- SCI : 185 euros

Constitution de GAEC :

tarification au caractère
Autres tarifs forfaitaires (sociétés commerciales)
- dissolution : 149€ HT
- clôture de liquidation : 108€ HT
Procédures collectives
- jugement d'ouverture : 64€ HT
- jugement de clôture : 35€ HT

20200930310401



Avis d'appel public à la concurrence

Acheteur : Commune de Merlimont
Adresse : Mairie de Merlimont – Place de la Haye, 62155 Merlimont
Téléphone : 03 21 94 72 18
Objet : Aménagement de l'Avenue du Boulonnais et Interventions Boulevard de la Manche
Code CPV : Lot 1 : 32424000-1
Lot 2 : 45233142-6 ; 45232410-9
Procédure : Procédure adaptée ouverte telle que définie à l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.
Variantes alternatives : Non Autorisées
Prestations divisées en lots : 2 lots
Prestations divisées en tranches : Non
Description des travaux :
LOT N°1 - Travaux d'enfouissement des réseaux aériens
Longueur de réseau à enfouir : Environ 325ml
Nombre de Branchement à reprendre : Environ 45u
Candélabre : Environ 15u
LOT N°2 - Travaux d'aménagement
Voie en Enrobés : Environ 1 200m²
Stationnement, accès et trottoir en pavés béton 20x20 : Environ 1 550m²
Bordures, Caniveau et Bordures : Environ 1 500ml
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- Prix des prestations : 50 %
- Valeur technique : 50 %
Retrait des dossiers :
En accès libre sur le site <https://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/>
Condition de remise des offres : Avant la date limite de remise des offres, les candidats doivent transmettre leur pli sur la plateforme de dématérialisation <https://lavenirdelartois.e-marchespublics.com/>
Composition des candidatures et des offres : Pièces mentionnées dans le règlement de consultation
Date limite de remise des offres : 27 Juillet 2022 – 18h00
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres
Informations complémentaires :
Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, l'exécution de ce marché comportera une action d'insertion par l'activité économique obligatoire.

AVIS DE MODIFICATIONS

SARL «LES FERMIERES DE L'ARTOIS»
Société à Responsabilité Limitée - au capital de 3 800 € - siège social : GAVRELLE (62580), 1 Bis Rue de Roexu - RCS ARRAS : 453.921.314
- Par AGE en date du 30.12.2021, les associés ont décidé à compter du 30.12.2021, d'augmenter le capital social d'une somme de 400 € pour le porter à 4 200 €, par création de 40 parts de 10 € nominal chacune, libérées par compensation avec des créances liquides. Ils ont également décidé d'étendre, à compter du 30.12.2021, l'objet social de la société à l'activité de magasin de produits fermiers. Enfin, Mr Jérôme LALOUX, demeurant à BOIRY SAINT RICTRUDE (62175), 30 Rue de l'église, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter du 30.12.2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Les modifications seront effectuées au R.C.S. d'ARRAS. Pour avis, la gérance.

SARL DUFOUR PEINTURE

Capital social : 23.500 euros
Siège : Lieudit Le Trou d'Enfer WIERRE EFFROY (62720)
RCS BOULOGNE SUR MER : 439 227 711
Le 13 juin 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du Lieudit Le Trou d'Enfer WIERRE EFFROY (62720) au 205 Avenue François 1er, 62152 HARDELLOT PLAGE, à compter du 13 juin 2022. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de BOULOGNE SUR MER.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CUCQ du 14 Juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique
Dénomination : LES PELOUSES D'ORIENT
Siège : 465 BOULEVARD EDMOND LABRASSE, 62780 CUCQ
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Restauration, conciergerie
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Présidente : Mme Chrystelle HAÏZOUR, demeurant 465 Boulevard Edmond Labrasse, 62780 CUCQ.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOULOGNE SUR MER.

Retrouvez les marchés sur



francemarchés.com
Le plus grand marché public de France.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de Longvilliers

Objet de l'enquête :

Par arrêté n°2022-16 en date du 03 juin 2022, de Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois, il sera procédé à une enquête publique ayant pour objet la modification du PLU de la commune de Longvilliers du lundi 27 juin 2022 au vendredi 29 juillet 2022 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Nom et qualité du commissaire enquêteur :

Monsieur Claude MONTRASIN, retraité de la Gendarmerie Nationale, a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être désigné.

Consultation du dossier d'enquête publique :

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé et tenu à la disposition du public à la mairie de Longvilliers, aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

Le public pourra également consulter les dossiers sur le site internet de la CA2BM (<https://www.ca2bm.fr>).

Un poste informatique sera mis à disposition des personnes qui souhaitent consulter les dossiers en mairie de Longvilliers, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information relative au dossier d'enquête peut être demandée au siège de l'enquête, soit à la mairie de Longvilliers, 28 rue de Tateville – 62630 Longvilliers (tel : 03.21.90.71.79) ou à la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois – 11-13 Place Gambetta – 62170 Montreuil-sur-Mer (tel : 03.21.06.66.66).

Toute personne pourra, sur sa demande adressée à la mairie de Longvilliers et au siège de l'EPCI et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté portant organisation de celle-ci.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions :

Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 27 juin 2022 au vendredi 29 juillet 2022 inclus soit pendant 33 jours consécutifs :

- sur le registre ouvert à cet effet et tenu à la disposition du public à la mairie de Longvilliers aux heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- par courriel via l'onglet du site de la CA2BM, dans la rubrique mise à disposition du public : www.ca2bm.fr/la-ca2bm/les-documents-publics/les-avis-de-mise-a-disposition-du-public.
Un lien sera mis en place dans la rubrique urbanisme : <https://www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures-en-cours>.

- par correspondance au commissaire enquêteur, au siège de la CA2BM – Monsieur le commissaire enquêteur – 11-13 Place Gambetta -62170 Montreuil-sur-Mer ou à l'adresse mail suivante : commissaireenqueteur2@ca2bm.fr ;

- en rencontrant le commissaire enquêteur, à l'occasion des permanences qui se dérouleront en mairie de Longvilliers les jours et heures suivants :

- Lundi 27 juin 2022 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 06 juillet 2022 de 09h00 à 12h00
- Mardi 19 juillet 2022 de 15h00 à 18h00
- Vendredi 29 juillet 2022 de 14h00 à 17h00

Modalités selon lesquelles le public pourra les observations et propositions déposées par le public

Les observations et propositions formulées sur le site internet de la CA2BM seront consultables sur le site internet de la CA2BM (www.ca2bm.fr – rubrique urbanisme ou mise à disposition) et annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête (annexé au registre et mis en ligne après modération du commissaire enquêteur). L'anonymat n'est pas possible dans ce mode de consignation des observations.

Suites de l'enquête publique :

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans tous les lieux de consultation du dossier au public cités ci-dessus ainsi que sur le site internet de la CA2BM.

Le projet de modification de PLU, éventuellement modifié pour prendre en compte les observations du public, les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil communautaire de la CA2BM.

SARL DUFOUR PEINTURE

Capital social : 23.500 euros
Siège : Lieudit Le Trou d'Enfer WIERRE EFFROY (62720) RCS BOULOGNE SUR MER : 439 227 711
Suivant décision de l'associé unique en date du 08 juin 2022, il a été pris acte de la démission de Monsieur Christian DUFOUR de ses fonctions de Gérant à compter du 08 juin 2022. Monsieur François-Xavier KERKHOF, né le 22 avril 2022 à LILLE (59), de nationalité française, demeurant 205 Avenue François 1er, 62152 HARDELLOT PLAGE, a été nommé Gérant en remplacement de Monsieur Christian DUFOUR, démissionnaire, pour une durée indéterminée.
Lors de cette assemblée, il a été pris acte de la cession de 23.500 parts sociales appartenant à Monsieur Christian DUFOUR et Madame Sandrine DEBUICHE à la société HDLT GROUPE (912 737 590 R.C.S. Boulogne-sur-Mer), à compter du 08 juin 2022. La société devient une SARLU. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de BOULOGNE SUR MER.

AVIS DE MODIFICATION

E.A.R.L. BOISLEUX GUY
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile
au capital social de 497 500,00 €
Siège social : 1, rue d'Alsace 62128 WANCOURT
SIREN 489 646 745 RCS ARRAS
Aux termes d'un acte du 17/06/2022, Madame JILLIOT Bertille, demeurant à WANCOURT (62128), 1, rue d'Alsace, a été nommée en qualité de gérant, pour une durée indéterminée, à compter du 01/07/2022, en remplacement de Monsieur BOISLEUX Guy, démissionnaire.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'ARRAS.
Le représentant légal

RENDEZ-VOUS SUR

Le Journal de
Montreuil
www.lejournaldemontreuil.fr

Les Échos du Touquet
www.lesechosdutouquet.fr

Le Réveil de Berck
www.lereveildeberck.fr

LE CARNET

Avis de décès

LILLE

Sylvie DELASSUS, Catherine MOHR, ses filles, Nicole FOURNIER, Agnès MOHR, et leurs conjoints, Ses petits-enfants, et leurs conjointes et conjoints, Ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Hélène MOHR
née Chaja Esther CETER

survenu à Lille, le 3 juin 2022, à l'âge de 90 ans.

Ses funérailles auront lieu le mercredi 8 juin 2022, au cimetière de Lille-Sud (porte des 400 Maisons, rue de l'Asie), à 14 h 30.

Vos messages par mail à : leomohr@gmx.fr

Pompes Funèbres Générales Lille Masséna
54, Rue Masséna- 59000 LILLE 03.20.03.03.16



SAINT-OMER-CAPELLE

« Malgré ton immense courage et ta volonté, ton combat pour la vie s'est achevé. Là où tu es, tu continueras de veiller sur nous, comme tu l'as toujours fait. »

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Léon CARON
Courtier Agricole
Ancien Adjoint au Maire
Ancien Trésorier des Anciens Combattants
Vice-Président du Comité des Fêtes
de Saint-Omer-Capelle

survenu à Saint-Omer-Capelle, le lundi 6 juin 2022, à l'âge de 80 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 10 juin 2022, à 15 heures, en l'église de Saint-Omer-Capelle, suivie de l'inhumation au cimetière de Tilques, dans le caveau de famille. Réunion à la porte de l'église à 14 h 50. L'offrande tiendra lieu de condoléances.

Notre-Dame des Ardent priez pour lui !

Dans l'attente de ses obsèques, Monsieur CARON repose à la maison funéraire 95 rue Edmond Dupont, à Audruicq, où la famille recevra de 15 heures à 19 heures.

Ni plaques, ni fleurs artificielles, s'il vous plaît.

De la part de :

Marie-Thérèse CARON-LURETTE son épouse, Franciane et Yves sa cousine et son cousin dévoués, Emilie et Geoffrey sa fille de coeur dévouée, Henri CARON †, Jules CARON † et Thérèse LEULIETTE, Marie-Paule et Edmond † HERMANT-LURETTE, Jean-Marie LURETTE et Ghislaine THYRET ses frères, beaux-frères et belles-soeurs, Ses filleuls, Ses cousins et cousines de la famille CARON-RAMBUR et LURETTE-BEAUCHAMP, et de la Somme, Ses neveux et nièces, Tous ses amis et voisins, Muriel et Emilie ses kinésithérapeutes, Nathalie et Emilie ses infirmières, Laetitia LAMBERT son médecin traitant, La pharmacie des 2 Eglises, L'association de l'ADMR d'Audruicq et Oye-Plage.

Cet avis tient lieu de faire-part.

62162 Saint-Omer Capelle - 257, rue Mabilbe

PF BRICHE-RABOTEAU - SARL JP DELROCQ et Fils
62162 SAINT-OMER-CAPELLE 03.21.35.56.68

SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

Le Seigneur a accueilli dans sa paix et sa lumière

Monsieur Guy BEZUT
Employé de "Arc International"

décédé à Lille, le mardi 7 juin 2022, dans sa 59e année.

Ses funérailles seront célébrées le vendredi 10 juin 2022, à 10 heures, en la Chapelle Sainte-Croix (La Valeur) de Longuenesse, suivies de l'incinération au crématorium de Réty. Ses cendres seront déposées au cimetière des Bruyères, dans le caveau de famille.

Réunion en la chapelle à 10 heures. L'offrande en fin de cérémonie tiendra lieu de condoléances.

De la part de : Joëlle et Patrick CHARLES-BEZUT, Georges BEZUT son parrain, Nicolas et Sophie BEZUT-LECOCQ, Cathy et Jean-Pierre COSSARD-BEZUT, Christophe BEZUT, Joë et Patricia BEZUT-RENARD, Jacob et Catherine BEZUT-RENARD, Yvan et Fabienne BEZUT-VIVIER ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs

Ses neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces,

Et toute la famille.

Prière de n'apporter ni plaques, ni fleurs artificielles.

Monsieur Guy BEZUT repose à la Maison Funéraire Audomaroise Noël Humbert-Bailleul, 1, rue Roger Salengro à Longuenesse ouverte de 9 heures à 18 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

62500 Saint-Martin-lez-Tatinghem - 84, rue de Calais.

Condoléances et témoignages sur www.pf-humbertbailleul.fr

Pompes Funèbres Noël HUMBERT-BAILLEUL
133, rue de Dunkerque - 62500 SAINT-OMER
03.21.98.01.26

LEGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

VIE JURIDIQUE DES SOCIETES

Divers



AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le

Lundi 20 juin 2022 à 10 heures
aux Jardins de la Matelote – 5 Hameau de Terlincthun
à BOULOGNE SUR MER.

Cette assemblée aura pour ordre du jour :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2021
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021 – distribution de dividendes - quitus aux administrateurs – affectation du résultat
4. Constatation de la variation de capital intervenue durant l'exercice 2021
5. Approbation des conventions réglementées
6. Autorisation de contracter les emprunts nécessaires à la réalisation des programmes
7. Nomination, cooptation et/ou renouvellement de mandats d'administrateurs
8. Pouvoirs

Pour la bonne organisation et pour que l'Assemblée Générale se déroule dans de bonnes conditions, il est indispensable pour nous de connaître le nombre de personnes. Merci de nous faire part de votre présence par mail à vsauwal@flandreopalehabitat.fr. Les procurations transmises par voie électronique sur le site internet de la société peuvent valablement parvenir à celle-ci jusqu'à 15 heures, la veille de la réunion. Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au conseil et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société, et qui pourront être envoyées à l'adresse électronique suivante : vsauwal@flandreopalehabitat.fr au plus tard le 3ème jour ouvré précédant l'assemblée générale.

Le conseil d'administration



AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le

Lundi 20 juin 2022 à 10h00
Aux Jardins de la Matelote – 80 bd Sainte Beuve
62200 BOULOGNE SUR MER

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2021,
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes,
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021, affectation du résultat ; distribution de dividendes, quitus aux mandataires,
4. Renouvellement des mandats des administrateurs et modification d'administrateurs,
5. Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce et à l'article L. 423-10 du Code de la Construction et de l'Habitation,
6. Texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire
7. Pouvoirs en vue des formalités

Pour la bonne organisation et pour que l'Assemblée Générale Ordinaire se déroule dans de bonnes conditions, il est indispensable pour nous de connaître le nombre de personnes. Merci de nous faire part de votre présence par mail à vsauwal@flandreopalehabitat.fr. Les procurations transmises par voie électronique sur le site internet de la société peuvent valablement parvenir à celle-ci jusqu'à 15 heures, la veille de la réunion. Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au conseil et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société, et qui pourront être envoyées à l'adresse électronique suivante : vsauwal@flandreopalehabitat.fr au plus tard le 4ème jour ouvré précédant l'assemblée générale.

Le conseil d'administration

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Enquêtes publiques

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de Longvilliers

Objet de l'enquête

Par arrêté n°2022-16 en date du 03 juin 2022, de Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois, il sera procédé à une enquête publique ayant pour objet la modification du PLU de la commune de Longvilliers du lundi 27 juin 2022 au vendredi 29 juillet 2022 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Nom et qualités du commissaire enquêteur

Monsieur Claude MONTRAISIN, retraité de la Gendarmerie Nationale, a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être désigné.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé et tenu à la disposition du public à la mairie de Longvilliers, aux heures et jours habituels d'ouverture au public. Le public pourra également consulter les dossiers sur le site internet de la CA2BM (<https://www.ca2bm.fr>).

Un poste informatique sera mis à disposition des personnes qui souhaitent consulter les dossiers en mairie de Longvilliers, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Pendant la durée de l'enquête publique, toute information relative au dossier d'enquête peut être demandée au siège de l'enquête, soit à la mairie de Longvilliers, 28 rue de Tateville – 62630 Longvilliers (tel : 03.21.90.71.79) ou à la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois – 11-13 Place Gambetta – 62170 Montreuil-sur-Mer (tel : 03.21.06.66.66).

Toute personne pourra, sur sa demande adressée à la mairie de Longvilliers et au siège de l'EPCI et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté portant organisation de celle-ci.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 27 juin 2022 au vendredi 29 juillet 2022 inclus soit pendant 33 jours consécutifs :

- sur le registre ouvert à cet effet et tenu à la disposition du public à la mairie de Longvilliers aux heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- par courriel via l'onglet du site de la CA2BM, dans la rubrique mise à disposition du public : www.ca2bm.fr/la-ca2bm/les-documents-publics/les-avis-de-mise-a-disposition-du-public.

Un lien sera mis en place dans la rubrique urbanisme : <https://www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures-en-cours>.

- par correspondance au commissaire enquêteur, au siège de la CA2BM – Monsieur le commissaire enquêteur – 11-13 Place Gambetta -62170 Montreuil-sur-Mer ou à l'adresse mail suivante : commissaireenqueteur2@ca2bm.fr ;
- en rencontrant le commissaire enquêteur, à l'occasion des permanences qui se dérouleront en mairie de Longvilliers les jours et heures suivants :

- Lundi 27 juin 2022 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 06 juillet 2022 de 09h00 à 12h00
- Mardi 19 juillet 2022 de 15h00 à 18h00
- Vendredi 29 juillet 2022 de 14h00 à 17h00

Modalités selon lesquelles le public pourra consulter les observations et propositions déposées par le public

Les observations et propositions formulées sur le site internet de la CA2BM seront consultables sur le site internet de la CA2BM (www.ca2bm.fr – rubrique urbanisme ou mise à disposition) et annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête (annexé au registre et mis en ligne après modération du commissaire enquêteur). L'anonymat n'est pas possible dans ce mode de consignation des observations.

Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans tous les lieux de consultation du dossier au public cités ci-dessus ainsi que sur le site internet de la CA2BM.

Le projet de modification de PLU, éventuellement modifié pour prendre en compte les observations du public, les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil communautaire de la CA2BM.



CHER ABONNÉ

Contactez
votre Service Clients

Par téléphone
en appelant le

03 66 880 200
Accès non surcoûté

Par mail :
serviceclients@lavoixdunord.fr



Par courrier :
La Voix du Nord - Service Clients
CS 10 549 - 59023 LILLE Cedex

Vous avez une question concernant votre abonnement ?



1803.

LEGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Avis administratifs

COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL APPROBATION

Par délibération en date du 23 juin 2022, le Conseil de Communauté a approuvé le Règlement Local de Publicité Intercommunal sur son territoire de 46 communes.

Le dossier est tenu à la disposition du public :

- à la Communauté Urbaine d'Arras, La Citadelle, 146 Allée du bastion de la Reine à Arras
- dans les mairies des 46 communes concernées de la Communauté Urbaine d'Arras
- à la Préfecture du Pas de Calais

Fait à Arras, le 23 juin 2022
Le Vice-Président de la Communauté Urbaine d'Arras
délégué à l'Urbanisme
Alain VAN GHELDER

Enquêtes publiques

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de Longvilliers

Objet de l'enquête

Par arrêté n°2022-16 en date du 03 juin 2022, de Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois, il sera procédé à une enquête publique ayant pour objet la modification du PLU de la commune de Longvilliers du lundi 27 juin 2022 au vendredi 29 juillet 2022 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Nom et qualités du commissaire enquêteur

Monsieur Claude MONTRAISSIN, retraité de la Gendarmerie Nationale, a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être désigné.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobile, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé et tenu à la disposition du public à la mairie de Longvilliers, aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

Le public pourra également consulter les dossiers sur le site internet de la CA2BM (<https://www.ca2bm.fr>).

Un poste informatique sera mis à disposition des personnes qui souhaitent consulter les dossiers en mairie de Longvilliers, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information relative au dossier d'enquête peut être demandée au siège de l'enquête, soit à la mairie de Longvilliers, 28 rue de Taleville – 62630 Longvilliers (tel : 03.21.90.71.79) ou à la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois – 11-13 Place Gambetta – 62170 Montreuil-sur-Mer (tel : 03.21.06.66.66).

Toute personne pourra, sur sa demande adressée à la mairie de Longvilliers et au siège de l'EPCI et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté portant organisation de celle-ci.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 27 juin 2022 au vendredi 29 juillet 2022 inclus soit pendant 33 jours consécutifs :

- sur le registre ouvert à cet effet et tenu à la disposition du public à la mairie de Longvilliers aux heures et jours habituels d'ouverture au public ;

- par courriel via l'onglet du site de la CA2BM, dans la rubrique mise à disposition du public : www.ca2bm.fr/la-ca2bm/les-documents-publics/les-avis-de-mise-a-disposition-du-public.

Un lien sera mis en place dans la rubrique urbanisme : <https://www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures-en-cours>.

- par correspondance au commissaire enquêteur, au siège de la CA2BM – Monsieur le commissaire enquêteur – 11-13 Place Gambetta -62170 Montreuil-sur-Mer ou à l'adresse mail suivante : commissaireenqueteur2@ca2bm.fr ;

- en rencontrant le commissaire enquêteur, à l'occasion des permanences qui se dérouleront en mairie de Longvilliers les jours et heures suivants :

- Lundi 27 juin 2022 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 06 juillet 2022 de 09h00 à 12h00
- Mardi 19 juillet 2022 de 15h00 à 18h00
- Vendredi 29 juillet 2022 de 14h00 à 17h00

Modalités selon lesquelles le public pourra consulter les observations et propositions déposées par le public

Les observations et propositions formulées sur le site internet de la CA2BM seront consultables sur le site internet de la CA2BM (www.ca2bm.fr – rubrique urbanisme ou mise à disposition) et annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête (annexé au registre et mis en ligne après modération du commissaire enquêteur). L'anonymat n'est pas possible dans ce mode de consignation des observations.

Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans tous les lieux de consultation du dossier au public cités ci-dessus ainsi que sur le site internet de la CA2BM.

Le projet de modification de PLU, éventuellement modifié pour prendre en compte les observations du public, les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil communautaire de la CA2BM.



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

TRAVAUX DE CARÉNAGE DES PORTES DE L'ÉCLUSE SANSON
AU PORT DE BOULOGNE-SUR-MER

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE FORMULÉE AU TITRE
DE LA LOI SUR L'EAU PAR LE CONSEIL RÉGIONAL HAUTS-DE-FRANCE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 17 juin 2022, une enquête publique, aura lieu pendant 15 jours consécutifs, du 18 juillet au 1er août 2022 inclus, sur le territoire des communes de Boulogne-sur-Mer et Le Portel.

Cette enquête portera sur la demande d'autorisation environnementale formulée au titre de la loi sur l'eau par le Conseil régional Hauts-de-France, en vue de réaliser les travaux de carénage des portes de l'écluse Sanson au port de Boulogne-sur-Mer.

Monsieur Vital Renond, chef de projet, groupe Carrières du Boulonnais, retraité est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de Lille ou le conseiller délégué par ses soins ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, en mairies de Boulogne-sur-Mer et Le Portel, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau / Conseil régional Hauts-de-France - travaux de carénage des portes de l'écluse Sanson au port de Boulogne-sur-Mer.

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

– soit en les consignait directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies de Boulogne-sur-Mer et Le Portel ;

– soit en les adressant, par courrier postal, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, en mairie de Boulogne-sur-Mer (Place Godefroy de Bouillon- B.P. 729, 62200 BOULOGNE-SUR-MER CEDEX) ;

– soit en les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique susvisée, en cliquant sur l'onglet « réagir à cet article ».

Les observations et propositions du public adressées par voie postale, seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé en mairies de Boulogne-sur-Mer et Le Portel. Les observations reçues par le commissaire enquêteur par courrier électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (rubrique susvisée).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le lundi 18 juillet 2022, de 9h00 à 12h00, en mairie de Boulogne-sur-Mer ;

- le lundi 25 juillet 2022, de 9h00 à 12h00, en mairie de Le Portel ;

- le lundi 1er août 2022, de 14h00 à 17h00, en mairie de Boulogne-sur-Mer.

Il est recommandé à tout un chacun de se munir d'un stylo et de porter un masque.

Toutes informations sur le projet pourront être demandées au Conseil régional Haut-de-France, auprès de Madame Max-Cynthia MAROZOKY, tel : 0321006845 / 0374272328.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Boulogne-sur-Mer et Le Portel ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (rubrique susvisée). Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale formulée au titre de la loi sur l'eau.

Avis Rectificatifs

PRÉFETS du NORD et du PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées
Commune de ECQUES

Enregistrement d'une unité de méthanisation

S.A.S AGRI MORINIE

AVIS MODIFICATIF DE CONSULTATION DU PUBLIC

Dans l'avis initial de consultation du public déjà publié, il convient de lire :

Le dossier est consultable en mairie de Ecques, commune d'implantation du projet, du 11 juillet 2022 au 12 août 2022 inclus, en lieu et place du 5 juillet 2022 au 5 août 2022 inclus.

Le reste de l'avis est inchangé.

ENTREPRISES, PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE SOUS 48H DANS UN SUPPORT HABILITÉ.

Publication du lundi au samedi

LA
VOIX
DU
NORD

Habilitation
départements 59-62

Nord
éclair

Habilitation
départements 59-62

Nord
Littoral

Habilitation
département 62



SÉCURITÉ

Nous vous garantissons le respect
de vos obligations légales.

SUR-MESURE

Nous nous adaptons à votre besoin de diffusion,
locale ou régionale, selon vos objectifs.

SIMPLICITÉ

Envoyez vos demandes d'insertion :

- par mail : annonces@lavoixdunordpublicite.fr

- par fax : 0 820 00 62 59

Réception des éléments: J-3 avant 12h

ROSSEL
CONSEIL
LEGALES
Presse • Digital • TV • Event

LA
VOIX
DU
NORD

Nord
éclair

Nord
Littoral

LA RUBRIQUE
NÉCROLOGIQUE



www.libramemoria.fr

POURQUOI PUBLIER UN AVIS DE DÉCÈS

Il est important de faire publier l'avis de décès dans la ville de résidence principale du défunt, mais également au sein des journaux locaux des autres villes où il était connu. Les services obsèques des journaux ou les pompes funèbres se chargent en général de cette prestation, et si vous désirez une parution personnalisée et plus complète, il est bon de poser ces questions lors de l'organisation de l'enterrement. Il est important de publier des remerciements. Ceci est un témoignage d'affection envers les personnes présentes lors de l'inhumation ou de la crémation.



*Prix d'un appel local. Photos non contractuelles.

Longvilliers, le 1^{er} Août 2022

Certificat d'affichage

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : Organisation de l'enquête publique portant sur la modification du
PLU de la commune de Longvilliers**

Le Maire de la commune de Longvilliers,

Certifie avoir fait afficher l'avis d'enquête publique portant sur l'organisation de l'enquête publique concernant la modification du PLU de la commune de Longvilliers du Mardi 7 Juin au Vendredi 29 juillet 2022 inclus **en la forme habituelle et aux lieux accoutumés et sur le terrain concerné.**

Pour faire valoir ce que de droit.

Le Maire
Philippe PETIT



Le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI), éventuellement modifié pour prendre en compte les observations du public, les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil communautaire de la CA2SM.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Organisation de l'enquête publique portant sur la modification du PLU de la commune de Longvilliers

Objet de l'enquête

Par arrêté n°2022-16 en date du 03 juin 2022, de Monsieur le président de la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillais, il sera procédé à une enquête publique ayant pour objet la modification du PLU de la commune de Longvilliers du lundi 27 juin 2022 au vendredi 29 juillet 2022 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Nom et qualité du commissaire enquêteur

Monsieur Claude MONTAUDOU, retraité de la Gendarmerie Nationale, a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lille. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être désigné.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobile, coté et cacheté par le commissaire enquêteur, sera déposé et tenu à la disposition du public à la mairie de Longvilliers, aux heures et jours habituels d'ouverture au public. Le public pourra également consulter les dossiers sur le site internet de la CA2SM (<http://www.ca2sm.fr>). Un point d'information sera mis à disposition des personnes qui souhaitent consulter les dossiers en mairie de Longvilliers, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Pendant la durée de l'enquête publique, toute information relative au dossier d'enquête peut être demandée au siège de l'enquête, soit à la mairie de Longvilliers, 28 rue de l'Étendue, 52100 Longvilliers (tel : 03.21.92.71.79) ou à la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillais - 11-13 Place Gambetta - 62100 Montreuil-sur-Mer (tel : 03.21.06.66.66). Toute personne pourra, sur sa demande adressée à la mairie de Longvilliers et au siège de l'EPIC et à ses fins, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'avis portant organisation de celle-ci.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

Le public pourra déposer ses observations et propositions du lundi 27 juin 2022 au vendredi 29 juillet 2022 inclus soit pendant 33 jours consécutifs :

- sur le registre ouvert à cet effet et tenu à la disposition du public à la mairie de Longvilliers aux heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- par courriel via l'onglet du site de la CA2SM, dans la rubrique « à la disposition du public » : www.ca2sm.fr/ca2sm/les-documenta-publiques/avis-de-mise-a-disposition-du-public, ou les envoi en fax dans la rubrique « avis » : www.ca2sm.fr/ca2sm/les-documenta-publiques/avis-de-mise-a-disposition-du-public ;
- par correspondance au commissaire enquêteur, au siège de la CA2SM - Monsieur le commissaire enquêteur - 11-13 Place Gambetta - 62100 Montreuil-sur-Mer ou à l'adresse mail suivante : commissaireenqueteur@ca2sm.fr ;
- en recourant le commissaire enquêteur, à l'occasion des permanences qui se déroulent en mairie de Longvilliers les jours et heures suivants :

- Lundi 27 juin 2022 de 09h00 à 17h00
- Mercredi 05 juillet 2022 de 09h00 à 12h00
- Mardi 19 juillet 2022 de 15h00 à 18h00
- Vendredi 29 juillet 2022 de 14h00 à 17h00

Modalités selon lesquelles le public pourra consulter les observations et propositions déposées par le public

Pendant toute la durée de l'enquête toutes les observations et propositions déposées par le public seront consultables sur le site internet Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillais (www.ca2sm.fr) et sur le registre mis à disposition au siège de l'enquête.

Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables ou réservées au projet. Le rapport et ses conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans tous les lieux de consultation du dossier au public coté et cacheté ainsi que sur le site internet de la CA2SM (11-13 Place Gambetta - 62100 Montreuil-sur-Mer). Les observations du public, les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur seront présentés en conférence des mairies afin de valider les amendements éventuels. Le projet de modification de PLU, éventuellement modifié. Les observations du public, les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au conseil communautaire de la CA2SM.









BULLETIN MUNICIPAL JUILLET 2022

OUVERTURE DE LA MAIRIE

MARDI de 10h à 12h

et de 18h à 20h

VENDREDI de 10h à 12h

FERMETURE DE LA MAIRIE

Du 29 juillet au 5 Août

Du 23 Août au 26 Août

PERMANENCE DES ELUS

LUNDI de 18h30 à 19h

COORDONNEES DE LA MAIRIE

28 Rue de Tateville

62630 LONGVILLIERS

03.21.90.71.79

mairielongvilliers@wanadoo.fr

site internet :

www.longvilliers.fr

information

CORONAVIRUS COVID-19

5 MESURES POUR EMPÊCHER LA PROPAGATION DES VIRUS



ÉVITEZ TOUT CONTACT
RAPPROCHE (SERRER LES
MAINS OU FAIRE LA BISE)



LAVEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT
LES MAINS.



UTILISEZ TOUJOURS DES
MOUCHOIRS EN PAPIER. UN
MOUCHOIR NE S'UTILISE QU'UNE
FOIS. JETEZ-LE EN SUITE DANS
UNE POUCELLE FERMÉE.



SI VOUS N'AVEZ PAS DE
MOUCHOIR À PORTÉE DE MAIN,
ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ DANS
LE PLI DU COUDE.



RESTEZ À LA MAISON SI VOUS
ÊTES MALADE.

www.coronavirus.brussels
www.info-coronavirus.be

Ou contactez le 0800 14 683

Chères Longvilloises et chers Longvillois,

« Mais oui mais oui, l'école est finie !! » Les grandes vacances sont arrivées et un repos bien mérité attend nos jeunes écoliers !

Après 2 ans sans spectacle, tout le monde était heureux de se retrouver pour la fête de l'école qui a eu lieu pour cette reprise, à Longvilliers. Vous avez été nombreux à venir les applaudir et je m'en réjouis. La vie scolaire est très importante au sein du village. Elle amène de la gaieté et crée des liens intergénérationnels, tout comme la vie communale.

Ces rassemblements permettent de partager des moments conviviaux tous ensemble. C'est ainsi que cette année encore, le Conseil vous invite au repas traditionnel du 14 juillet. Un barbecue, une structure gonflable et surtout le verre de l'amitié seront au rendez-vous... On vous y attend donc nombreux !!

Comme vous le savez, le Conseil Municipal a budgétisé cette année la création de 2 chicanes aux abords de l'école ainsi que la réfection des trottoirs sur cette même portion. Les opérations démarreront le 5 septembre avec dans un premier temps, une intervention de la CA2BM. En effet, la communauté d'agglomération va profiter de ces travaux pour procéder à la mise aux normes de l'adduction d'eau potable sur ce périmètre. La circulation sera donc perturbée pendant la durée des ouvrages.

Par ailleurs, la commune fait l'objet d'une enquête publique pour la modification de son Plan Local d'Urbanisme du 27 juin au 29 juillet inclus. Le but étant d'adapter les principes d'aménagement d'une parcelle à urbaniser afin de prendre en compte des enjeux liés à un risque d'inondation. Le dossier est consultable sur le site de la CA2BM www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures/les-procedures-en-cours, en mairie aux heures d'ouvertures au public ou lors des permanences du commissaire enquêteur : le 19 juillet de 15h à 18h et le 29 juillet de 14h à 17h. Un cahier de doléances se tient à votre disposition.

Longvilliers est riche en patrimoine et en histoires... La montée du drapeau en a été un bel exemple cette année ! Pour celles et ceux qui n'ont pas pu y assister, vous pouvez (re)voir le déroulement de cette tradition sur le site internet de la commune grâce à des personnes passionnées par l'histoire de notre village. C'est dans ce but que l'association « les amis du patrimoine » recherche des anciennes photos, des documents ou autres, qui retraceraient la vie longvilloise. Pour cela, ils organiseront, à l'occasion des journées du patrimoine, une permanence le samedi 17 septembre dans la Mairie rue de Frençq pour collecter toutes les informations que vous voudrez bien partager.

La transmission de notre héritage aux générations futures est l'affaire de tous, alors chinez votre grenier, ressortez les albums photos et perpétuez la mémoire de Longvilliers !

Bonne lecture,

Le Maire,
Philippe PETIT

Procès-Verbal de Synthèse
« Des Observations du Public »

Objet : -E. P- Modification du PLU de la commune de LONGVILLIERS.

Références : Arrêté de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois N° 2022-16 en date du 03 juin 2022.

-Articles R.123-18 du Code de l'Environnement.

-L.123-1 et suivants du code de l'Environnement.

L'Enquête s'est déroulée du lundi 27 juin 2022 au Vendredi 29 juillet 2022 inclus soit pendant 33 jours consécutifs.

Le registre d'enquête a été clôturé et signé par le Commissaire Enquêteur à l'expiration de l'enquête le 30 juillet 2022.

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Environnement « le commissaire enquêteur rencontre le responsable du projet dans la huitaine et lui communique les observations du Public ».

Contributions, Observations sur le Registre d'Enquête Publique à la Mairie de LONGVILLIERS.

04 personnes se sont présentées à la **permanence d'accueil** du C.E. (2 couples).

01 personne s'est présentée à la mairie de Longvilliers **en dehors des permanences d'accueil du public** par le C.E, (pour consulter le dossier).

(Aucune observation ni proposition n'a été formulée par courriel, courrier ou par la remise de document, au cours de cette enquête).

-02 contributions ont été déposées sur le Registre d'Enquête lors des permanences du Commissaire Enquêteur.

R.E mercredi 6 juillet 2022 :

M. SIMON, Michel et Mme HANQUEZ, Marie-Paule retraités demeurant 51 rue de Tateville à Longvilliers (maison située à l'angle de la rue de Tateville et Impasse de la Couture). Ils prennent connaissance du dossier d'Enquête.

« Concernant la modification, le nouveau projet de constructions est plus adapté par rapport au précédent dans l'OAP du PLU actuel. Il y a eu des inondations dans la commune et notamment à cause du débordement du cours d'eau « la Dordonne » et du ruissellement. Le fait de diminuer la partie constructible contribuera à la sécurité à l'intégration paysagère et empêchera les nuisances sonores. Nous ne sommes pas défavorables au futur projet après modification.

Nous avons subi une fois une inondation minime du sous-sol il y a quelques années. Des aménagements hydrauliques ont permis de limiter les risques ».

R.E Le mardi 19 juillet 2022

Mme RONGA-MARGOLLÉ, Marie-Christine, accompagnée de son mari, M. RONGA, André demeurant 10 rue de Recques à Longvilliers.

« « « Je possède un terrain sur lequel a été construit un hangar en 1996 destiné au stockage de **matériel agricole***-parcelle N° 276a rue Pecqueux. Au cours de l'année 2006 nous avons fait réaliser en accord avec la commune un branchement eau-électricité en vue d'une construction future. Il n'y avait pas à cette époque de Plan d'Occupation des Sols. Je considère qu'à l'époque ce terrain pouvait être constructible une fois viabilisé. Lorsque j'ai voulu faire une demande de construction en 2012, j'ai appris que ce terrain était en zone agricole (A) et non constructible. Je n'habitais pas dans le secteur et je l'ai appris lors d'une conversation avec M. Le Maire. Le but de ma visite ce jour est que ce terrain devienne constructible » » ».

(Vous m'avez avisé que l'objet de l'enquête en cours ne concerne pas le zonage du PLU mais une modification partielle du PLU de 2007 de la commune. Vous me précisez qu'actuellement un PLUIH est élaboré par la CA2BM et vous m'invitez à me rapprocher de cet établissement).

Le vendredi 29 juillet 2022 Mme RONGA-MARGOLLÉ, Marie-Christine et son mari se présentent à nouveau à la permanence d'accueil du C.E. Mme RONGA Marie-Christine souhaite rajouter dans sa déposition précédente après **matériel agricole***

***« Matériel agricole de Plaisance (verger-potager) ».**

Le présent Procès-verbal de Synthèse est adressé à M. le Président de la CA2BM en Montreuillois le Mardi 02 août 2022 à 09H00. Le Président de la CA2BM dispose d'un délai de 15 jours à compter de ce jour 02 Août 2022 pour présenter sous forme d'un mémoire en réponse ses observations éventuelles.

A MONTREUIL sur Mer, Le 02 août 2022 à 09h00

Le Président de la CA2BM
Montreuillois.

M.COUSEIN, Bruno



Le Commissaire Enquêteur
M.MONTRAISIN, Claude



Monsieur le Commissaire Enquêteur
Claude Montraisin
14 ter rue du Centre
62 170 CAMPIGNEULLES-LES-PETITES

Montreuil-sur-Mer, le 02 août 2022

**Pôle Aménagement
du Territoire**

Mme Isabelle BAILLET
Directrice Générale
Adjointe

Référence :
Direction de
l'aménagement
urbain du territoire
BC/IB/SQ/MC
2022-3913

Objet :
Mémoire en réponse
portant sur la
modification de droit
commun du PLU de
Longvilliers suite à
l'enquête publique

Monsieur,

Suite à l'enquête publique réglementaire réalisée dans le cadre de la modification de droit commun du PLU de Longvilliers ainsi qu'à la transmission de votre Procès-Verbal de Synthèse le 02 août 2022, vous trouverez ci-dessous le mémoire en réponse de la CA2BM aux observations du public. Tel que disposé dans l'article R.123-18 du Code de l'Environnement, le mémoire en réponse vous est adressé dans un délai de quinze jours après la transmission de votre procès-verbal.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

Bruno COUSEIN



Maire de Berck-sur-Mer
Président de la CA2BM

Conseiller Départemental du canton de Berck

Mémoire en réponse de la CA2BM des observations du public

Type de contribution	Numéro	Prénom et NOM	Date de réception	Objet	Réponse
Registre	1	Monsieur Michel SIMON Madame Marie-Paule HANQUEZ	06/07/2022	« Concernant la modification, le nouveau projet de constructions est plus adapté par rapport au précédent dans l'OAP du PLU actuel. Il y a eu des inondations dans la commune et notamment à cause du débordement du cours d'eau « la Dordonne » et du ruissellement. Le fait de diminuer la partie constructible contribuera à la sécurité à l'intégration paysagère et empêchera les nuisances sonores. Nous ne sommes pas défavorables au futur projet après modification. Nous avons subi une fois une inondation minimale du sous-sol il y a quelques années. Des aménagements hydrauliques ont permis de limiter les risques ».	Cette remarque n'appelle pas de réponse
Registre	2	Madame Marie-Christine RONGA-MARGOLLE Monsieur André RONGA	19/07/2022	« Je possède un terrain sur lequel a été construit un hangar en 1996 destiné au stockage de matériel agricole-parcelle N° 276a rue Pecqueux. Au cours de l'année 2006 nous avons fait réaliser en accord avec la commune un branchement eau-électricité en vue d'une construction future. Il n'y avait pas à cette époque de Plan d'Occupation des Sols. Je considère qu'à l'époque ce terrain pouvait être constructible une fois viabilisé. Lorsque j'ai voulu faire une demande de construction en 2012, j'ai appris que ce terrain était en zone agricole (A) et non constructible. Je n'habitais pas dans le secteur et je l'ai appris lors d'une conversation avec M. Le Maire. Le but de	Cette demande ne concerne pas l'objet de la modification du PLU. Elle pourra toutefois être inscrite sur le registre du PLU de la CA2BM.

Mémoire en réponse de la CA2BM des observations du public

				ma visite ce jour est que ce terrain devienne constructible » (Vous m'avez avisé que l'objet de l'enquête en cours ne concerne pas le zonage du PLU mais une modification partielle du PLU de 2007 de la commune. Vous me précisez qu'actuellement un PLU est élaboré par la CA2BM et vous m'invitez à me rapprocher de cet établissement).	
Registre	2 (complément)	Madame Marie-Christine RONGA-MARGOLLE	29/07/2022	Madame Marie-Christine RONGA-MARGOLLE est venue à la permanence afin de compléter son observation précédente. Elle a voulu qu'il soit rajouté à sa contribution : après matériel agricole "Matériel agricole de Plaisance (verger-potager) "	Cette demande ne concerne pas l'objet de la modification du PLU. Elle pourra toutefois être inscrite sur le registre du PLU de la CA2BM.

Bruno COUSEIN



Maire de Berck-sur-Mer

Président de la CA2BM

Conseiller Départemental du canton de Berck